



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 28 août 2026
Nombre de conseillers présents : 34	
Nombre de suffrages exprimés : dont : 40 dont 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Villeneuve-les-Cerfs (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Serge BOUCHER, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Claude DENIER
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir Denis BEAUVAIS
Stéphane HOUSSIER a donné pouvoir à Laëtitia POUZADOUX
Philippe ROUGERON a donné pouvoir à Alain FEYDEL
Laurence WANGWAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Christophe CLEMENTE, Guillaume LAURENT, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Frédéric VAUTRELLE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_166 : Validation des actions dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Plaine Limagne a souhaité s'engager dans une politique culturelle pour tous. Elle vise à créer du lien entre les habitants, les associations du territoire et ses communes.

Elle recherche également à servir les compétences de la communauté de communes et à valoriser les ressources du territoire.

Un contrat territorial artistique et culturel, qui précise la liste des projets et actions, est défini pour chacune des années. Il est également évalué annuellement par les partenaires pour garantir une amélioration continue du dispositif pendant la durée de la convention.

Le projet 2026-2027 se déploiera sous la thématique générale « Faire territoire » autour de 2 actions principales :

- *Hors champ(s)* par Marie-Sylvianne Buzin, dédié aux arts vidéos et numériques en partenariat avec le Festival Vidéoformes
- *Cartographie sensible* par Lou Rat-Fischer, enquête sensible et poétique auprès des habitants du territoire.

Le projet pourra être complété par l'accueil de spectacles dans le cadre de la saison culturelle départementale Impulsions et le programme d'expositions porté par la communauté de communes.

Le budget prévisionnel de l'année 2026-2027 s'élève à 66 160 euros. La participation de la communauté de communes Plaine Limagne s'élève à 35 277 euros. La participation de la DRAC est fixée à 20 883 euros, celle de la Région à 5 000 euros et celle du Département à 5 000 euros.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

Le projet de contrat territorial artistique et culturel pour l'année 2026-2027 est validé tel que présenté.

Article 2 :

La président est autorisé à présenter ce contrat aux financeurs et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 11 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Frédéric VAUTRELLE

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement